

PAYS CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

Pays moins menacés

AMBITION 2020 Selon un des orateurs invité par le syndicat mixte mardi soir à la salle Cabralès, les pays sont moins menacés par la réforme que dans sa première forme

GUY LACQUEMENT
g.lacquement@sudouest.com

« Le texte initial de la réforme des collectivités territoriales prévoyait la suppression des pays », lançait mardi à Sadirac, Gwenaël Doré.

Ce professeur de l'université de Poitiers est l'expert de l'Association de promotion et de fédération des pays de France. Il participait, à la salle Cabralès, à la soirée débat sur le thème : « Réforme territoriale : opportunité ou menace pour le Cœur Entre-deux-Mers ? »

71 communes

L'universitaire intervenait devant les élus des 71 communes du Pays et les représentants du Conseil de développement qui lui est associé, comme une chambre de réflexion.

« Cela fait dix ans que le Pays Cœur Entre-deux-Mers existe. Nous cherchons à savoir ce qu'il deviendra dans dix ans », expliquait Alain Leveau, président du Syndicat mixte du Pays. Et de poursuivre : « Ce n'est pas une structure à fiscalité propre, nous ne vivons donc que des subventions de l'État, de la Région et des Communautés de communes. Nous représentons de 90 à 94 000 habitants. Nous sommes le premier Pays à renouveler notre convention avec elle. Notre rôle consiste à aller chercher les projets. »

Face à la métropole

« Nous donnons une cohérence aux travaux des communautés de communes. Mais notre interrogation est de savoir ce que deviendra le Pays en face de la métropole envisagée par la réforme ? Irons-nous rejoindre le schéma de cohérence territoriale de Bordeaux ou du Sud



Gwenaël Doré, des Pays de France, et Alain Leveau, du Pays Cœur Entre-deux-Mers. PHOTO SYLVIA GIRAL

Gironde ? Notre rôle est de faciliter les transferts entre les acteurs », poursuivait le président. « Nous devons aussi être une force de réflexion », suggérait Claude Arnathau, maire de Montussan.

« Aujourd'hui, nous cherchons à comprendre comment la réforme territoriale va impacter le fonctionnement du Pays », indique Gwenaël Doré.

Équilibre précaire

En fait, l'Association des pays estime que les sénateurs ont réussi à infléchir durablement la réflexion en cours. Le professeur d'université juge que les rapporteurs du texte ne souhaitent plus ni faire disparaître les pays qui fonctionnent bien ni en créer de nouveaux.

Les rapporteurs voudraient limiter le nombre des Communautés de communes et leur inter-

dire d'avoir moins de 3 000 habitants. En somme, il s'agirait de consacrer des « métropoles » de plus de 450 000 et des « pôles métropolitains » de plus de 300 000 comptant au moins un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de 150 000 ou plus. Il peut s'agir de transformer des structures comme les syndicats mixtes ou les Pays.

Éviter les redondances

Autrement dit les porteurs du projet de loi se rendraient compte qu'ils doivent proposer les solutions d'organisation pour les territoires situés en dehors des métropoles.

Dès lors, autant rationaliser l'organisation des espaces ruraux à partir des communes, des Communautés de communes et des structures

qui évitent les redondances. Et M. Doré de rappeler que la décision dépendra largement de la Commission départementale de coopération intercommunale, qui, au côté du préfet, dessine les contours de cette répartition territoriale.

Maillage

Des commissions déjà influentes et dont les rangs devraient être renforcés, croit savoir l'animateur de l'association des pays. Il existe 24 Pays en Aquitaine et l'hexagone est largement « maillé » par ce type de structures issues des lois Pasqua et Voynet. Tels sont les propos tenus lors de la conférence de presse, mardi, avant les exposés de Gwenaël Doré et des vice-présidents du Pays Cœur Entre-deux-Mers et le débat général sur « Ambition 2020 : prospective territoriale du Cœur Entre-deux-Mers ».